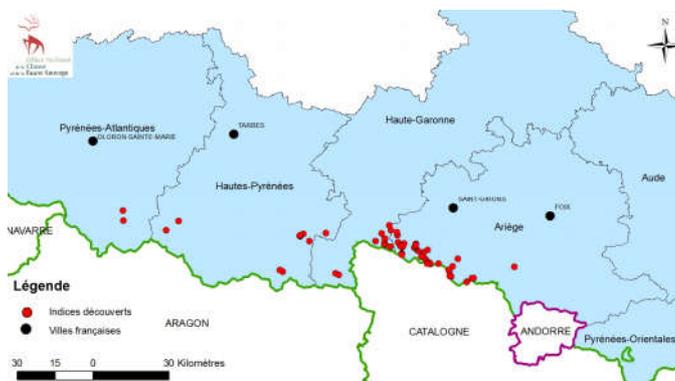


## Bilan des activités de recherche de terrain dans les Pyrénées françaises

L'unique visite des itinéraires de prospection pédestre réalisée ce mois de juillet, comme prévue sur le calendrier annuel du ROB, a permis de collecter 29 indices sur 11 itinéraires différents (voir tableau en page n° 2). Sur les 7 itinéraires nouvellement créés en 2017, de part et d'autre de la limite Haute-Garonne/Hautes-Pyrénées, 4 d'entre eux se sont déjà révélés positifs, dont ce mois-ci « Bareilles 65 », confirmant ainsi l'installation de l'espèce dans ce secteur.

## Cartographie des indices collectés en juillet 2017 (hors localisations télémétriques)

91 indices ont été collectés sur 4 départements (09, 31, 64, 65) des Pyrénées françaises dont 96 % dans les Pyrénées centrales où l'espèce a été détectée entre les communes d'Auzat (09) et de St Lary Soulan (65), soit 92 km à vol d'oiseau. Dans les Pyrénées occidentales, les 4 indices concernés ont été récoltés entre les communes d'Estaing (65) et de Laruns (64).



## Les photos et vidéos automatiques



**Photos automatiques de 2 ours subadultes, le 13 juin 2017, sur la commune de Les Bordes Sur Lez (09).**

## Informations diverses

La détection du nombre de femelles suitées est l'un des objectifs prioritaires du suivi de la population d'ours brun dans les Pyrénées. Pour 2017, au moins 2 portées ont été détectées avec certitude à ce jour. Néanmoins, il faut attendre les résultats de la génétique pour savoir si la portée de 2 oursons, photographiée fin juin en Catalogne, est la même que celle observée à Ustou (09) le 17 juin lors d'un comptage d'isards. Il en est de même pour la portée d'un ourson photographiée le 24 mai, à la limite de Fos (31) et Canéjan (Val d'Aran), et cet ourson (photo ci-dessus), filmé seul, le 08 juin sur Melles (31). Si la photo automatique est une technique efficace pour la détection des portées, elle n'est pas suffisante pour estimer leur nombre. L'utilisation de techniques complémentaires (génétique, observations directes, présences simultanées...) s'avère donc primordiale pour pouvoir répondre à cet objectif.

16 séries de photos-vidéos automatiques ont été relevées en juillet 2017. Celles-ci ont permis de détecter au moins 6 individus : Bonabé, Rodri possible, 1 mâle indéterminé, 1 ourson de l'année (photo ci-dessous) et 2 subadultes indéterminés (photo ci-contre).

Sur le versant espagnol, une femelle suitée de 2 oursons a été détectée dans le Pallars et dans le Val d'Aran. Par contre, l'ourse Hvala ne semble pas suitée cette année.

Une sélection de photos et vidéos automatiques, classée par mois, est consultable sur notre [site internet ONCFS](#) ainsi que sur la [chaîne Youtube ONCFS](#).



**Photo d'un ourson de l'année, extraite d'une vidéo automatique, le 08 juin 2017 à 22h30, sur la commune de Melles (31).**

## Rappels pour le mois d'août

La visite des itinéraires se poursuit avec un seul passage entre les 10 et 20 août sur la base du calendrier qui a été adressé par mail aux membres du ROB concernés. De même, il est impératif d'appliquer le Smola comme indiqué sur le mode d'emploi transmis avec le calendrier. Merci pour votre collaboration et bonnes prospections.

## L'écho des tanières n°36

## Nbre d'indices (n) récoltés lors de la visite d'itinéraire ou d'appareil photo automatique

Nom itinéraire (*)	Date relevé	Pistes, Empreintes	Poils Appât Smola	Poils Spontanés ("arbre magique")	Crottes	Photos Vidéos	Autres indices	Organisme	Remarques
Auzat 3 (09)	12-juil.		1					Particulier	
Bonac 2 (09)	27-juil.		3			2		Particulier	
Bordes sur Lez 1 (09)	26-juil.					1		ONCFS EO	Visite appareils
Saint Lary (09)	15-juil.		1					ANC	
Bonac 1 (09)	12-juil.		1					ONF	
Sentein (09)	6-juil.		1			6		ONCFS EO	Visite appareils
Sentein (09)	24-juil.		1			2		ONCFS EO	Visite appareils
Melles (31)	7-juil.		1	2		2		ONCFS EO	Visite appareils
Boutx 1 (31)	14-juil.		1					NMP31	
Saint Lary Soulan (65)	3-juil.					1		ONCFS EO + PNP	Visite appareil
Saint Lary Soulan (65)	19-juil.					1		ONCFS SD 65	
Bareilles (65)	19-juil.		1					ONF	
Estaing (65)	16-juil.		1					NMP65	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>		

(\*) commune sur laquelle est situé l'itinéraire, n° de l'itinéraire et département